

<b>Nombre de membres en exercice: 10</b>		<b>Séance du 25 octobre 2021</b>	
<b>Présents : 7</b>		L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 25 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de	
<b>Votants: 10</b>		<b>Sont présents:</b> François COUVREUR, David DROQUES, Cédric CABAJ, Bertrand COUVREUR, Jean-Yves TOUPIN, Bruno DESCAMPS, Alain SERNICLAY	
		<b>Représentés:</b> Dany DELERUE par Bruno DESCAMPS, Eugénie MICHON par Jean-Yves TOUPIN, Dominique PATIGNIEZ par David DROQUES	
		<b>Excuses:</b>	
		<b>Absents:</b>	
		<b>Secrétaire de séance:</b> Bruno DESCAMPS	

Avant de commencer la séance M. le 1er Adjoint demande s'il peut faire l'ajout d'une motion à l'ordre du jour.  
Les membres du Conseil Municipal accepte un rajout à l'ordre du jour.  
Pour : 9 Abstention : 1 Couvreur Bertrand

**Objet: Décision Modificative N°2021-004 - DE 2021 022**

Le 1er Adjoint expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à article 6714 de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6714	Bourses et prix	400.00	
60632	Fournitures de petit équipement	-400.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

--	--

Le 1er Adjoint invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits.  
Pour : 9  
Abstention : 1 Couvreur Bertrand

En effet suite à la distribution d'une allocation communale de rentrée scolaire à hauteur de 25€ par enfant qui avait été voté, il s'avère que les crédits ne sont pas suffisants au vue du nombre d'enfants pouvant y prétendre C'est pourquoi il y lieu de prendre une décision modificative. Voir ci dessus.

**Validation du précédent Compte rendu**

Tous les membres du Conseil valident le compte rendu de la réunion du 1er octobre 2021.

**Démission de Bruno ROUSSEL**

Le 1er Adjoint informe de la démission de Bruno ROUSSEL, conseiller, reçu en mairie le 4 octobre 2021. Il explique que Aumerval étant une commune de moins de 1000 habitants, le dispositif dit du suivant de liste ne s'applique pas. Et que donc le conseiller démissionnaire ne sera pas remplacé. Depuis cette date le Conseil Municipal comporte donc 10 membres.

**Objet: Commission travaux - DE 2021 020**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint explique que suite à la démission de Bruno Roussel, conseiller municipal le 4.10.2021 il y a lieu de désigner un nouveau membre au sein du conseil pour la commission des travaux. En effet la délibération du 9 juin 2020 ayant fixé un nombre de membres (6 membres + le président). Le conseil municipal doit effectivement compléter ces commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que nouveau membre de la commission des travaux M. CABAJ Cédric

9 POUR

1 ABSTENTION : Couvreur Bertrand

Président : Dany Delerue

Membres :

- M. Droques David,
- M. Patigniez Dominique,
- M. Serniclay Alain,
- M. Descamps Bruno,
- M. Toupin Jean-Yves.
- NOUVEAU MEMBRE : M. CABAJ Cédric

**Objet: Commission finance - DE 2021 019**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint explique que suite à la démission de Bruno Roussel, conseiller municipal le 4.10.2021, il y a lieu de désigner un nouveau membre au sein du conseil pour la commission des finances. En effet la délibération du 9 juin 2020 ayant fixé un nombre de membres (5 membres + le président). Le conseil municipal doit effectivement compléter ces commissions.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que nouveau membre de la commission des finances: M. DROQUES David.

9 POUR

1 ABSTENTION : Couvreur Bertrand

Président : Dany Delerue

Membres :

- M. Descamps Bruno,
- Mme Michon Eugénie
- M. Toupin Jean-Yves
- M. Couvreur François
- NOUVEAU MEMBRE : DROQUES David

**Objet: Choix entreprise sécurisation du village - DE 2021 021**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint explique qu'une demande de devis a été lancée en juillet 2021 auprès de plusieurs entreprises afin de réaliser les travaux de sécurisation du village, avec la pose de coussins berlinois et panneaux.

Il propose 2 entreprises :

- ENTREPRISE BAUDE BILLET située à Lisbourg (62134) :
- ENTREPRISE DUFFROY située à St-Pol-sur-Ternoise (62165)

Le Conseil Municipal étudie ainsi les propositions tarifaires qui se présentent comme suit :

	DUFFROY	BAUDE BILLET
TOTAL HT en €	76 198.06 €	79 133.60 €

Après discussion et analyse des offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir l'entreprise DUFFROY pour un montant de 76 198.06€ HT (91 437.67€ TTC).

M le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

## Financement des travaux -- Objet: Décision modificative N°2021-002 - DE 2021 023

Le 1er Adjoint expose au Conseil Municipal que des crédits sont disponibles au compte 231 pour effectuer les travaux de sécurité routière, mais qu'il est nécessaire d'un point de vue comptable de voter pour procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	91500.00	
231	Immobilisations corporelles en cours	-91500.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le 1er Adjoint explique qu'au compte 231 il y a 225 513.52€ et propose de virer la somme de 91 500€ (montant des travaux) au compte 2151. Il invite le Conseil Municipal à voter pour le déplacement des crédits afin de financer les travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le réajustement des comptes. POUR : 10

Les membres du Conseil propose malgré cette décision de se renseigner sur l'éventualité de faire un prêt. Les taux étant bas.

Le 1er adjoint expose que des recherches ont déjà été faite, en contact avec Mme Brochado du Crédit Agricole qui proposé un prêt de 20 000€ sur 10 ou 15 ans éventuellement mais aucune offre n'a été demandé à ce jour. Demande a effectué dans les prochains jours.

M. Couvreur François informe tout de même le Conseil, qu'il faut un délais de 3 mois pour l'obtention du prêt, et rappelle que les travaux doivent commencer dans les 6 mois. Il précise également que pour monter le dossier de demande prêt des documents justificatifs seront demandés et il se peut qu'au vu de notre trésorerie celui ci soir refuser. Il parle aussi du prêt relais, à court terme, sur 24 mois pour financer la TVA et les subventions en attente de versement. A étudier.

### Subvention

Le 1er adjoint informe que nous avons reçu la notification de subvention en ce qui concerne la Région pour un montant de 23 939.41€.

En ce qui concerne celle de l'OSMOC à hauteur de 31 919.22€, le dossier passera en commission en Mars 2022. Il informe que nous ne sommes pas sur de l'avoir. Or une lettre de demande de commencement de travaux avait été envoyé au département. Nous avons eu à ce jour l'accord de commencer les travaux avec anticipation.

Les amendes de police n'ont pas été demandé, car dans le calcul du plan de financement, on ne respecter pas les 20 % à charge de la commune.

## Objet: Décision modificatives N°2021-003 - DE 2021 024

Le 1er Adjoint expose au Conseil Municipal que les crédits au compte 132 du budget de l'exercice 2021 était inexistant, mais que suite à la notification de subvention de la part de la Région il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		23939.41
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>23939.41</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>23939.41</b>

Le 1er adjoint invite le Conseil Municipal à voter l'ajout de crédit au compte 132. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote l'ajout de la subvention au compte 132.

POUR: 10

### **Salle Multi Activités**

M. le 1er Adjoint informe qu'à la demande M le Maire une visite des ERP (Établissements Recevant du Publics) à lieu le 1er octobre.

Des remarques ont été faites par la gendarmerie et le pompier sur place; en ce qui concerne la sécurité de la salle des fêtes. Il y a lieu de faire passer un organisme ou technicien agréé compétent pour faire la vérification de l'ensemble des installations électriques et qu'à la suite de cette visite la commission de sécurité devra repasser pour acter le classement et le niveau de sécurité de la salle.

Une modification du règlement de location de la salle est nécessaire en ce qui concerne la sécurité et les nuisances sonores.

C'est pourquoi le 1er Adjoint propose d'ajouter à :

- **l'Article 8 : Sécurité des personnes et des biens**, la mention suivante : " Les 2 portes entre la salle et la cuisine doivent être en permanence en position fermée".

- **l'Article 11 : Nuisance sonore, la mention suivante:** "La salle est équipée d'un limiteur de son. En cours d'utilisation, l'intensité sonore ne devra pas dépasser le niveau de réglage maximum autorisé pour cette salle qui s'élève à 90 Db.

Au-delà, l'alimentation électrique de la sono sera interrompue automatiquement.

Il convient donc de :

- Brancher l'alimentation de la sonorisation sur le circuit issu du limiteur,
- Adapter le réglage des appareils de diffusion sonore ; un voyant clignotant de couleur rouge vous signale le dépassement, vous avez alors quelques minutes pour abaisser le volume de la sono,
- Ne pas neutraliser le capteur de contrôle du limiteur de son, cette éventuelle neutralisation est enregistrée par le système, => coupe les prises
- Les éventuelles avaries aux appareils de sonorisation dues aux coupures de courant sont de la responsabilité du locataire.
- La remise en service du limiteur de son est à la charge du locataire et ne peut être effectuée que par un spécialiste."

C'est à l'unanimité des membres présents et représentés que le Conseil accepte la modification du règlement de la salle multi activités en cas de location.

### **Église**

Toujours dans le cadre de la visite de sécurité des ERP faite à la demande M le Maire, le 1er Adjoint informe qu'en ce qui concerne l'Église des mesures doivent être prises, selon le rapport du commandant Lecuyer.

- Limitation de l'Église à 50 personnes, du fait de la présence d'une seule issue de 2 unités de passage, munie de portes n'ouvrant pas dans le sens de l'évacuation. M. Couvreur François précise qu'un arrêté du Maire sera pris.

- Vérifier la conformité électrique de l'installation présente.

- Vérifier le paratonnerre, Le 1er Adjoint précise que cela a été fait le 08/10.

- D'interdire le chauffage par radiants sur bouteilles de gaz, à ce jour pas de solution de contournement.

A rediscuter prochainement afin de trouver des solutions.

### **Délégation de sécurité**

Suite à cette visite il est nécessaire de nommer un adjoint titulaire de la délégation de signature en ce qui concerne la sécurité étant donné l'absence prolongée de M le Maire. Monsieur CABAJ accepte la délégation. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

### **Parcelle sans maître**

Explication par François COUVREUR, 1er Adjoint, en ce qui concerne la parcelle B343, dite sans maître.

La commune avoir la possibilité en date du 13.02.2020 d'incorporer ce bien au domaine communal.  
La commune avait 6 mois pour prendre une délibération soit du 13.02.2020 au 13.08.2020.  
Cela n' a pas été fait explique le 1er Adjoint

En date du 16.09.2021, un mail de relance a été envoyé, pour savoir si c'était un oubli d'envoi de délibération. Le bien revient donc à l'État sans cette délibération.

A ce jour, un courrier de demande de dérogation a été envoyé au préfet afin, que l'on puisse intégrer ce bien au domaine communal. La commune est en attente d'un retour.

### **Questions diverses**

#### **Travaux Véolia, curage de canalisation rue de Pernes**

Canalisations bouchées à 100% sur 70m, 5h de travail au lieu de 2 prévues pour un coup de 842€

#### **Discussion et échange concernant la zone de jeux et terrain de pétanque**

Passage du catalogue, pour donner un ordre de prix.

M. TOUPIN propose de faire une réunion de commission de travaux, afin d'échanger sur le sujet.

#### **Décoration de Noël**

Discussion entre élus, faut-il racheter des décorations de Noël pour les Rues d'Aumerval.

Passage d'un catalogue.

Pour cette année, il est trop tard, pourquoi pas en parler en réunion de commission de travaux soulève M. TOUPIN, et après échange pourquoi pas le prévoir au BP 2022.

#### **Balayage des Rues de la Commune**

Le 1er Adjoint informe que l'entreprise DUFOUR d'Auchel passera nettoyer les Rues de la commune le 29.10.2021 au matin. et qu'un tract sera distribué pour informer la population.

#### **Assainissement TERNOIS COM**

Contrôle des assainissements qui commence sur la commune début octobre. Obligatoire, ceci étant demandé par TERNOIS COM en partenariat avec Véolia.

#### **Nuisances sonores**

Certains élus, ont constaté ce week end lors de la location de la salle que le respect du bruit n'était toujours pas respecté. Le 1er adjoint informe que le limiteur de son a été déplacé. Des mesures sont encore à étudier et à prendre afin de respecter le voisinage.

#### **Vidéo**

Le 1er Adjoint expose le souhait de M le Maire. En effet M le Maire souhaiterait que les séances de conseil municipal soient filmées en direct et retransmise via internet. Les membres du Conseil ne sont pas d'accord.



